



## Poursuivi par une entreprise américaine ( propr. intell.)

-----  
Par buisson

Bonjour à tous,

Je conçois des fichiers informatiques, destinés à l'impression 3D, que je vend sur la plateforme de vente en ligne "Etsy".

Un cabinet d'avocat Américain, représentant un studio de création de jeux vidéo, (dont l'un de mes fichiers est inspiré) intente une action juridique contre ma boutique en ligne (ainsi que 117 autres boutiques en ligne, les attaques de masse semblent devenir une mode aux USA et une spécialité reconnues de des firmes de Chicago ), sur la base d'une infraction au droit de la propriété intellectuelle.

Le motif est que j'utilise le nom, déposé, d'un de leur jeux vidéos dans le titre et la description de mon fichier en vente sur Etsy.

Ils ont, par décision de justice, bloqué mon compte et mes avoirs sur la plateforme "Etsy".

Me contactant par mail, le cabinet d'avocat me propose de payer 2500\$ pour régler l'affaire 'à l'amiable" et permettre à Etsy de débloquent mon compte.

Hors, je n'ai vendu que 2 fichiers concernant leur marque déposée (pour un montant total de 10,45?... ) et mes avoirs sur le site ne dépassent pas 26€ à l'heure actuelle.

Ma question est simple : Cette entreprise peut-elle faire plus que geler mes avoirs sur les plateformes américaines ? Peut-elle demander des dommages et intérêts à un citoyen français ?

Merci beaucoup pour la réponse que vous pourrez apporter à cette question.